

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composants :  
Le Conseil Municipal : 49  
  
En exercice : 49  
  
Présent : 30

-----  
N°144  
-----

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 JUIN 2017

**L'AN deux mille dix sept, le 29 juin**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 23 juin 2017, s'est réuni en Mairie à sous le présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaients présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, GRARE Laurence, KARROUMI Sofienne, KOUAME AkouaMarie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI MohamedFathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, AÏT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaients absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusé :DONNET Lionel .

Représentés par :

Madame Sophie VALLY  
Madame Leila TLILI  
Monsieur Jean-François MONINO  
Monsieur Boualem BENKHELOUF  
Madame Danièle MARINO  
Monsieur Salah CHIBAH  
Madame Maria MERCADER Y PUIG  
Monsieur Guillaume SANON  
Madame Hana RABAH  
Monsieur Abderrahim HAFIDI  
Madame Djamilia AISSAOUI  
Monsieur Benoît LOGRE  
Monsieur Rachid ZAIRI

Madame Soizig NEDELEC  
Monsieur Antoine WOHLGROTH  
Monsieur Silvère ROZENBERG  
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI  
Monsieur Jean-Jacques KARMAN  
Madame Laurence GRARE  
Madame Sylvie DUCATTEAU  
Monsieur Sofienne KARROUMI  
Madame Mériem DERKAOUI  
Monsieur Pascal BEAUDET  
Monsieur Anthony DAGUET  
Madame Evelyne YONNET  
Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

---

Secrétaire de séance :

---

Direction Générale Adjointe Développement/ MAIRE/

**OBJET : "ZAC du Fort d'Aubervilliers - Avis sur le dossier de réalisation partiel et sur le programme des équipements publics de la tranche 1"**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal autorisant Monsieur le Maire à signer le protocole relatif à l'aménagement du Fort d'Aubervilliers en date du 8 février 2010,

Vu la délibération du Conseil Municipal autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au protocole relatif à l'aménagement du Fort d'Aubervilliers en date du 10 février 2011,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2013 autorisant Monsieur le Maire à signer le protocole relatif à l'aménagement du Fort d'Aubervilliers faisant suite au protocole en date du 8 février 2010,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juillet 2013 approuvant le dossier de création de ZAC élaboré par l'Agence foncière et technique de la région parisienne,

Vu l'arrêté n°2014-0455 du préfet de Seine-Saint-Denis du 26 février 2014 portant sur la création de la zone d'aménagement concerté de l'éco-quartier du Fort d'Aubervilliers,

Vu le décret n°2015-980 du 31 juillet 2015 portant sur la nouvelle dénomination de l'Agence foncière et technique de la région parisienne devenue l'établissement public Grand Paris Aménagement,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2016 autorisant Madame la Maire à signer le Contrat d'Intérêt National du Fort d'Aubervilliers,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 janvier 2017 autorisant Madame la Maire à signer la Convention d'adhésion à l'appelle à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris »,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 mars 2017 exonérant de la part communale de la taxe d'aménagement les constructions et aménagement réalisés dans la zone d'aménagement concerté de l'éco-quartier du Fort d'Aubervilliers,

Considérant la saisine par le préfet de Seine-Saint-Denis en date du 6 mars 2017 pour émettre un avis, à titre consultatif, sur le dossier de réalisation partiel et sur le programme des équipements publics de la tranche 1 de la zone d'aménagement concerté de l'éco-quartier du Fort d'Aubervilliers conçus par Grand Paris Aménagement, conformément à l'article R311-8 du code de l'urbanisme,



Considérant le dossier intitulé « programme modifié d'aménagement des espaces publics tranche 1 » remis par les services de Grand Paris Aménagement aux collectivités territoriales en date du 9 juin 2017,

Considérant la pris en compte par le bilan de l'opération du financement d'un groupe scolaire de 12 classes avec possibilité d'accueillir 6 classes temporaires pour gestion du pic d'effectif et d'une crèche publique de 60 berceaux sur la première tranche de la zone d'aménagement concerté de l'éco-quartier du Fort d'Aubervilliers, puis la réalisation de 12 classes supplémentaires sur la deuxième tranche,

Considérant que la ville d'Aubervilliers ne verse pas de participation au bilan de l'opération de la zone d'aménagement concerté de l'éco-quartier du Fort d'Aubervilliers

Considérant la réalisation de parcs et d'aires de jeu et de loisirs sportifs sur le périmètre de la tranche 1 de la zone d'aménagement concerté de l'éco-quartier du Fort d'Aubervilliers,

Adoption à l'unanimité par 43 pour , 1 s'est abstenu( Jean-Jacques KARMAN)

**DELIBERE :**

**EMET** un avis favorable sur le dossier de réalisation partiel et sur le programme des équipements publics de la tranche 1 de la zone d'aménagement concerté de l'éco-quartier du Fort d'Aubervilliers sous réserves :

- de la localisation du centre aquatique, prévu par le Contrat d'Intérêt National signé le 12 janvier 2017, dans le secteur du cœur de Fort,
- de la réalisation d'une crèche publique et non privée comme indiquée dans le dossier de programmation des équipements publics,
- de la reconstitution des jardins familiaux du Fort d'Aubervilliers dans le cadre de la ZAC, selon le principe du « un mètre carré de jardin reconstitué pour un mètre carré de jardin détruit »,
- de l'aménagement total des jardins et aires de jeu prévus au niveau des douves nord du Fort d'Aubervilliers et du cour du Fort dans le cadre de la tranche 1,
- d'une attention particulière portée au traitement de la façade de l'ex RN2 et des franchissements permettant de favoriser la couture urbaine entre ses deux rives.

- d'un raccordement des voies futures aux voies existantes,
- de la clarification du statut privé ou public du réseau viaire,
- de la levée des observations formulées par Plaine Commune,
- de la prise en charge par l'opération des travaux d'aménagement des voies, y compris en circulations douces, notamment au sud du site, sur le territoire de Pantin.

Pour la Maire,  
l'Adjoint(e) délégué(e),

Anthony DAGUET



Reçu en Préfecture le : 05 JUIL. 2017  
Publié le : 05 JUIL. 2017  
Certifié exécutoire le : 05 JUIL. 2017

Pour le Maire  
Adjoint Délégué

